

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3793)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS23

présenté par

Mme Battistel, rapporteure et Mme Gaillot, rapporteure

ARTICLE 2 BIS

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« publication »

le mot :

« promulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.